



**Législature 2015-2020
DELIBERATION N°04-2018
DU 24 MAI 2018**

**APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES
COUVRIR**

Vu les articles 30, al 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances du 16 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 15 voix soit l'unanimité des membres présents

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 218'266.60.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Pour Madame Simone Bowman, Présidente
Jacques Nierlé,
Secrétaire général